

## **Appel aux lettres d'intention Hotspot de Biodiversité du Bassin Méditerranéen**

### **Grandes subventions**

<b>Pays et territoires éligibles:</b>	Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Tunisie
<b>Date d'ouverture :</b>	Jeudi 13 août 2020
<b>Date de clôture :</b>	Lundi 14 septembre 2020
<b>Budget :</b>	20 000 \$ US à 250 000 \$ US
<b>Calendrier du projet :</b>	Les projets démarreront au plus tôt le 1er janvier 2021 et devront être terminés au 30 juin 2022.

Le CEPF et BirdLife International, en tant qu'équipe de mise en œuvre régionale (RIT) pour le hotspot, sollicitent des propositions sous forme de lettres d'intention (LOI) pour des grandes subventions à destination d'organisations non gouvernementales, de groupes communautaires, d'entreprises privées, d'universités et d'autres organisations de la société civile (OSC). Les candidats sont invités à lire ce document dans son intégralité et à soumettre leurs lettres d'intention dans le cadre de cet appel.

## **CONTEXTE**

Le [Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques](#) est une initiative conjointe de l'Agence Française de Développement, de Conservation International, de l'Union européenne, du Fonds pour l'environnement mondial, du gouvernement du Japon et de la Banque mondiale. Un objectif fondamental du CEPF est de permettre à la société civile de s'engager dans la conservation de la biodiversité.

Le hotspot de la biodiversité du Bassin Méditerranéen est le deuxième plus grand hotspot au monde et le plus grand des cinq régions au climat méditerranéen du monde. L'investissement du CEPF en Méditerranée a été formulé à travers un processus participatif qui a impliqué la société civile, les bailleurs et les parties prenantes gouvernementales dans toute la région. La stratégie d'investissement qui en résulte (2017-2022) est illustrée à travers le [Profil d'écosystème](#) (PDF - 16 Mo). Cette stratégie d'investissement comprend une série de directions stratégiques, réparties en priorités d'investissement décrivant les types d'activités éligibles au financement du CEPF.

## **CANDIDATS ÉLIGIBLES**

Les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires, les universités et les entreprises privées peuvent demander un financement. Les particuliers doivent travailler avec

les organisations de la société civile afin de réaliser une candidature plutôt que de réaliser une demande directement.

Les organisations doivent avoir leurs propres comptes bancaires et doivent être légalement autorisés à recevoir des subventions.

Les entreprises et les institutions publiques ne sont éligibles qu'à condition de prouver que l'entreprise ou l'institution :

- est une entité juridique indépendante de toute agence ou acteur gouvernemental ;
- possède l'autorité pour demander et recevoir des fonds privés ;
- et ne peut pas revendiquer une immunité souveraine.

Les subventions ne peuvent pas être utilisées pour :

- l'achat de terres, le déplacement forcé de personnes, ou des activités qui ont des effets néfastes sur les ressources culturelles, notamment celles qui sont importantes pour les communautés locales ;
- des activités portant atteinte aux peuples autochtones ou qui ne sont pas largement soutenues par ces communautés ;
- le retrait ou la modification d'un bien culturel physique (notamment les sites ayant une importance d'ordre archéologique, paléontologique, historique, religieuse ou naturelle). Toutes les activités proposées doivent respecter les politiques de sauvegarde et les politiques sociales du CEPF accessible sur : [site web du CEPF](#).

## **ACTIVITÉS ÉLIGIBLES**

Le focus de cet appel est limité aux activités et aux sites décrits ci-dessous.

Les lettres d'intention ne seront acceptées que pour la direction stratégique et les pays suivants :

- Direction stratégique 3 : Promouvoir le maintien de pratiques d'utilisation traditionnelles des terres nécessaires à la conservation de la biodiversité méditerranéenne dans les corridors prioritaires à forte valeur culturelle et naturelle.
- Pays et territoires éligibles : Jordanie, Liban<sup>1</sup>, Palestine, Maroc et Tunisie.
- Corridors : Vallée de l'Oronte et Levantin, Monts Atlas, Montagnes du Rif, Dorsale et Atlas tellien.

Veuillez suivre le guide ci-dessous qui détaille ce qui est requis pour cet appel.

### **i) Contexte**

La biodiversité méditerranéenne a évolué en fonction des pratiques d'utilisation des terres par l'Homme pendant plusieurs milliers d'années. En effet, un grand nombre d'espèces terrestres parmi les plus menacées du hotspot dépendent d'habitats maintenus par les

---

<sup>1</sup> A la lumière des événements récents à Beyrouth, nous ouvrirons dans quelques mois, après consultation, un nouvel appel à projets sur le même thème pour le Liban, afin de permettre aux organisations de se concentrer sur la situation d'urgence. Les organisations libanaises peuvent ainsi choisir de candidater pour cet appel ou pour le suivant – et peuvent bien entendu contacter l'équipe régionale (RIT) pour plus de détails.

interventions humaines, comme l'agriculture, le pâturage saisonnier ou la collecte de produits sauvages.

Les espèces qui dépendent de ces systèmes anthropiques peuvent devenir menacées pour plusieurs raisons :

- lorsqu'un système de gestion établi est abandonné et qu'une succession de végétation se produit
- lorsque les pratiques durables traditionnelles changent et provoquent une dégradation et une érosion du sol (par exemple, le surpâturage)
- lorsque les pratiques modernes agricoles et d'utilisation des terres, y compris l'utilisation de l'irrigation et des produits agrochimiques, remplacent les pratiques traditionnelles éliminant ainsi la possibilité de coexistence entre biodiversité et systèmes agricoles.

Vous pouvez trouver davantage d'informations dans le [Profil d'écosystème](#) (PDF - 16 Mo).

Les causes de ces changements sont multiples, complexes et interdépendantes, avec de lourdes conséquences sur la biodiversité, les moyens de subsistance et la culture. Certains facteurs communs clés dans les régions méditerranéennes éligibles au CEPF ayant un impact important ont été identifiés, comme :

- Les politiques de planification nationales ou infranationales du territoire : dans de nombreux cas, les incitations et les réglementations entravent le maintien des systèmes traditionnels, et l'importance de la biodiversité n'est pas prise en compte (y compris un manque de reconnaissance général des services écosystémiques).
- La durabilité économique : les systèmes gérés traditionnellement présentent généralement une intensité forte en main-d'œuvre et peuvent s'avérer être moins productifs (au moins à court terme). Bien que les produits aient généralement une bonne qualité organoleptique et un faible niveau de résidus de pesticides, ils ne sont pas reconnus sur le marché, sont vendus à faible prix, ou ont un accès limité aux marchés, entraînant des revenus faibles pour les agriculteurs.

Pour combler le déficit de connaissances en ce qui concerne les relations entre les pratiques agricoles traditionnelles et la conservation de la biodiversité, le CEPF a soutenu quatre évaluations dans les pays éligibles (2019-2020). Les projets ont impliqué des consultations avec les parties prenantes locales et ont abouti à des rapports présentant des options d'actions potentielles que le CEPF pourrait soutenir à l'avenir. Ces quatre rapports se trouvent ici : [Liban](#), [Jordanie](#), [Maroc](#) et [Tunisie](#), et les principales conclusions ont été expliquées ci-dessous, dans la section "Exemples d'actions".

Dans le cadre de cette direction stratégique (tableau 1), le CEPF vise à aider les OSC à travailler avec les gestionnaires des terres, des communautés locales et les entreprises locales afin de créer des moyens innovants de soutenir les éléments importants pour la biodiversité dans le cadre de pratiques traditionnelles d'utilisation des terres.

Le CEPF utilise les corridors pour orienter ses investissements (Figure 1). Ces corridors ont été identifiés sur la base de la présence d'espèces endémiques hautement menacées, la production de services écosystémiques clés, l'importance du maintien de la résilience des écosystèmes et la capacité de préserver l'état de santé et l'intégrité biologique du hotspot.

**Tableau 1 : Direction Stratégique et Priorités d'investissement**

Direction Stratégique	Priorités d'investissement
3: Promouvoir le maintien de pratiques d'utilisation traditionnelles des terres nécessaires à la conservation de la biodiversité méditerranéenne dans les corridors prioritaires à forte valeur culturelle et naturelle.	3.1: Soutenir les initiatives des communautés locales visant à améliorer les bénéfices liés au maintien des modes d'utilisation des terres et des pratiques agricoles favorables à la biodiversité.
	3.2: Promouvoir l'importance des modes traditionnels d'utilisation des terres respectueux de la biodiversité, afin d'assurer leur reconnaissance et leur soutien de la part des décideurs et des communautés locales.
	3.3: Encourager les acteurs économiques à promouvoir et soutenir des filières basées sur des pratiques agricoles et de gestion des terres respectueuses de la biodiversité.

**Figure 1. Carte des corridors concernés par la Direction Stratégique 3.**

La carte du Hotspot est disponible [ici](#), et une carte interactive [ici](#).



## **ii) Conseils**

Le CEPF attend des propositions de projets intégrant les 3 piliers fondamentaux ci-dessous :

- Pilier « Économie » : Assurer la durabilité à travers à une approche économique, en augmentant les revenus générés par les produits des pratiques traditionnelles et respectueuses de la biodiversité.
- Pilier « Pratiques » : Encourager les pratiques agricoles responsables.
- Pilier « Politiques » : Encourager l'intégration des pratiques culturelles traditionnelles dans l'aménagement du territoire et des politiques de développement respectueuses de la biodiversité;

Les avantages pour les communautés locales et la durabilité économique des interventions doivent être soigneusement pris en compte, afin d'assurer le maintien des actions au-delà de la durée de vie du projet.

L'échelle d'action des projets proposés doit être réalisable en termes de résultats de conservation et réaliste du point de vue de la durabilité. Par exemple, un groupe de plusieurs exploitations de taille moyenne à grande, un projet travaillant avec au moins 3 communautés ou travaillant dans des Zones Clés pour la Biodiversité. Les projets peuvent inclure – mais ne doivent pas se limiter à – des actions pilotes ou des sites de démonstration. Ils doivent toujours intégrer les trois piliers ci-dessus.

La crise liée à la Covid-19 a un impact sérieux sur les communautés rurales ; la nécessité de les revitaliser et de les soutenir en ce moment est encore plus évidente. Le CEPF accueillera favorablement les propositions de projets qui prendront la situation sanitaire en compte, pour autant qu'elles restent conformes aux critères énoncés ci-dessous.

Les candidats retenus soumettront des lettres d'intention qui :

- Démontreront un avantage clair pour la conservation de la biodiversité, en particulier pour les espèces rares ou menacées (y inclure le nom latin des espèces);
- Aborderont dans une approche intégrée les problèmes et préoccupations de la section "Contexte" ci-dessus;
- Examineront les interventions suggérées dans la section "Exemples d'actions" ci-dessous;
- Seront construites avec et au bénéfice de toute une communauté (pas d'individus);
- S'engageront avec les gouvernements locaux (municipalités, districts) et susciteront dans le cas échéant l'intérêt et le soutien des autorités;
- Tiendront compte de la jeune génération et de la manière dont le projet pourrait contribuer à rendre le mode de vie à la campagne plus attrayant (par exemple, par la création d'emplois, combinant pratiques traditionnelles, culture et arts);
- Tiendront compte du genre. Pour aider à déterminer qui participe et profite du projet, voir la section "Documents de référence".

Les projets doivent se situer :

- Dans un ou plusieurs de ces pays ou territoires éligibles : Jordanie, Liban, Palestine, Maroc et Tunisie.
- Dans un ou plusieurs de ces corridors : la Vallée de l'Oronte et Levantin, Monts d'Atlas, Montagnes du Rif, Dorsale et Atlas tellien.
- A l'intérieur ou à proximité directe de zones clés pour la biodiversité (ZCB) au sein de ces corridors, afin de maximiser l'impact sur la biodiversité menacée. La liste des

ZCB est fournie dans le [Profil d'écosystème](#) (Annexe 2, page 282) et une [carte détaillée](#) est également disponible sur le site Web du CEPF.

### **iii) Exemples d'actions**

Pour aider davantage à la formulation de proposition de projets, voici quelques exemples issus de la région du CEPF. Nous vous conseillons vivement de lire également les études pertinentes, qui vont plus en détail sur les interventions potentielles : [Liban](#), [Jordanie](#), [Maroc](#) et [Tunisie](#).

Des pratiques telles que celles décrites ci-dessous, ont contribué à la diversité écologique par le développement et l'utilisation de pratiques culturelles, enrichissant le paysage naturel avec une plus grande diversité en termes d'habitats et d'espèces. Ils ont également un impact significatif sur les moyens de subsistance locaux et les avantages économiques des communautés locales, grâce à des pratiques durables et respectueuses de la biodiversité.

Les exemples listés ci-dessous fonctionnent également avec un certain nombre d'autres actions permettant d'atteindre l'objectif.

- Exemples d'idées sur le pilier « Politiques » :
  - Assurer l'intégration des besoins de biodiversité et le maintien des pratiques traditionnelles dans les politiques d'aménagement du territoire.
  - Améliorer et développer des accords ou contrats avec les agriculteurs s'engageant dans des pratiques durables.
  - Soutenir les politiques nationales, sub-nationales ou sectorielles visant au maintien des agro-écosystèmes traditionnels et à utilisation intégrée des ressources (y compris pour les populations dépendantes des forêts).
  
- Exemples d'idées sur le Pilier « Economique »
  - Analyser les chaînes de valeur et les marchés, et communiquer les résultats aux communautés et aux agriculteurs afin qu'ils puissent initier des changements.
  - Développer des *business plans* avec des coopératives, axés sur des produits de niche plus qualitatif ; renforcer les capacités et les dynamiques entrepreneuriales dans ces domaines.
  - Promouvoir une commercialisation et des filières équitables et durables pour les produits agricoles, basées sur les produits traditionnels issus des agro-écosystèmes.
  - Lancer un système d'étiquetage ou de label et développer des certifications pour les produits afin d'améliorer leur accès au marché et leur prix.
  - Promouvoir les associations d'agriculteurs pour l'achat et la commercialisation afin de réduire les coûts de production et de vente.
  - Promouvoir l'utilisation des variétés et races locales, issues de pratiques responsables, pour les restaurants locaux ou le marché touristique.
  - Soutenir les investissements dans l'agrotourisme et le tourisme axés sur la nature, tels que les sentiers d'agrotourisme et les festivals saisonniers d'agriculture traditionnelle.
  - Soutenir des approches innovantes pour des pratiques agricoles écologiquement responsables, à travers la relance ou la réinvention des pratiques traditionnelles.
  
- Exemples d'idées sur le Pilier « Pratiques »

- Entretien et restaurer des aménagements agricoles telles que les haies, la restauration des terrasses en pierres, qui créent des refuges et des microhabitats pour la biodiversité.
- Identifier, dynamiser et protéger les infrastructures naturelles des paysages culturels qui sont favorables à la biodiversité, grâce à des approches innovantes comme la création de micro-réserves ou d'autres systèmes de conservation.
- Rétablir les pratiques agricoles telles que l'agriculture sans labour, la réduction de la technologie mécanisée, le bouclage naturel des cycles de la matière organique et des nutriments.
- Améliorer et développer la lutte biologique contre les ravageurs, en réduisant l'utilisation de pesticides et en remplaçant l'utilisation d'herbicides par un pâturage traditionnel et de faible intensité.
- Soutenir les systèmes traditionnels de gestion des ressources communes, comme l'eau (pour les cultures, les animaux et les usages humains), les pâturages (agdals et systèmes de transhumance) ou les plantes sauvages (aromatiques ou médicinales).
- Développer l'éducation à l'éco-agriculture et la sensibilisation sur l'importance de la biodiversité dans les paysages agricoles.

#### **iv) Informations supplémentaires**

À titre indicatif, le [Profil d'écosystème](#) indique les objectifs suivants pour SD3, qui visent à être atteints grâce aux résultats combinés de toutes les subventions SD3:

- Au moins 1 000 femmes et 1 000 hommes dans au moins 20 communautés voient leur bien-être économique amélioré grâce au maintien de pratiques traditionnelles d'utilisation des terres respectueuses de la biodiversité.
- Au moins 6 produits traditionnels, issus de pratiques positives pour la biodiversité, voient des tendances de marché positives (en termes d'augmentation de la production, de prix, d'accès à de nouveaux marchés) grâce à la certification, etc.
- Au moins 8 espèces menacées au niveau mondial, dépendant des pratiques traditionnelles d'utilisation des terres, voient leur statut amélioré au niveau du site dans au moins 3 corridors prioritaires.
- Les autorités locales d'au moins 3 corridors prioritaires reconnaissent l'importance des pratiques traditionnelles d'utilisation des terres respectueuses de la biodiversité et s'engagent à soutenir leur entretien.

#### **PROCESSUS DE DEMANDE**

Les demandes (LOI) peuvent être soumises en anglais ou en français.

Toutes les demandes doivent être soumises sur le site Web de ConservationGrants, via ce lien :

[Accès à la Plateforme ConservationGrants](#)

Vous pourrez alors choisir la langue française dans le menu.

Le CEPF n'acceptera pas les lettres d'intention par e-mail ou par tout autre moyen. Vous

recevrez un accusé de réception du CEPF confirmant que votre soumission via ConservationGrants a bien été reçue.

Il s'agit d'un nouveau système en ligne, donc pour les candidats du CEPF ou les bénéficiaires qui ont postulé à la phase 1 (2012-2017), veuillez noter que le système Grant Writer / GEM n'est plus utilisé et que vous devrez créer un nouveau compte sur ConservationGrants pour postuler. Créez un nouveau compte en cliquant sur le bouton bleu «Nouvel utilisateur?» en lien sous la zone "Connexion". Les utilisateurs utilisant déjà ConservationGrants peuvent utiliser les mêmes informations de connexion et créer une nouvelle lettre d'intention.

Les questions concernant la création de compte ou les problèmes d'utilisation de ConservationGrants doivent être envoyées par courrier électronique à [conservationgrants@conservation.org](mailto:conservationgrants@conservation.org).

Le processus d'examen de la lettre d'intention prendra environ 8 semaines à compter de la date limite. Le comité d'examen sélectionnera les lettres d'intention répondant le plus aux critères d'éligibilité des sections 5 et 6. Tous les candidats recevront une réponse du CEPF après l'examen de leur projet.

Les demandes qui passeront à la deuxième étape seront ensuite étoffées en une proposition complète sur la plateforme ConservationGrants. Les propositions complètes qui reçoivent une évaluation positive mèneront à l'octroi d'une subvention entre Conservation International, en tant qu'hôte du Secrétariat du CEPF, et l'institution du candidat (le «bénéficiaire»). Les subventions seront libellées en dollars (US) et les accords de subvention seront en anglais.

## DOCUMENTS DE REFERENCE

Les candidats sont encouragés à bien étudier la stratégie d'investissement du CEPF pour le bassin méditerranéen, qui fournit plus de détails sur les activités que le CEPF financera dans le cadre de chaque priorité d'investissement.

- Profil d'Ecosystème : [Anglais](#)
- Profil d'Ecosystème- résumé technique : [Anglais](#), [Arabe](#), [Français](#).

Une carte interactive du hotspot peut être consultée [ici](#), utilisez l'icône 'Layer list' en haut à droite pour sélectionner la couche dont vous avez besoin.

Le CEPF s'est engagé à intégrer le genre. Les candidats doivent concevoir des projets et rédiger des propositions qui prennent en compte les questions de genre dans la réalisation de leurs impacts sur la conservation. Le CEPF a développé plusieurs ressources qui peuvent aider les candidats à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets sensibles au genre ([Boîte à outils sur le genre](#), PDF - 359 KB) et comprendre ce que le CEPF recherche dans une proposition ([CEPF Gender Fact Sheet](#), PDF - 352 KB). Visitez la page Web du [CEPF et du genre](#) (en anglais) pour en savoir plus sur la façon dont le CEPF aborde le genre dans les projets qu'il soutient. L'intégration du genre dans votre projet sera un facteur d'évaluation.

Aide et ressources (attention, principalement en anglais)

- [Éligibilité et comment faire une demande](#)
- [Questions fréquentes](#)



- [Politiques de sauvegarde](#)
- [12 conseils pour financer votre idée de subvention](#)
- [Base de données des projets du CEPF](#)

## CONTACTS

Avant de présenter une demande, les candidats sont encouragés à discuter des idées de projet et d'éligibilité avec le responsable de programme correspondants à leurs régions :

- Responsable de programme pour le Moyen-Orient, Sharif Jbour; [sharif.jbour@birdlife.org](mailto:sharif.jbour@birdlife.org)
- Responsable de programme pour l'Afrique du Nord, Awatef Abiadh; [awatef.abiadh@lpo.fr](mailto:awatef.abiadh@lpo.fr)

Si vous avez des questions d'ordre général concernant le programme CEPF dans le bassin méditerranéen, veuillez contacter le responsable de l'équipe de mise en œuvre régionale Liz Smith [liz.smith@birdlife.org](mailto:liz.smith@birdlife.org) ou visiter notre site [web](#).